



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question au Gouvernement n° 319

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Janine Jambu.

Mme Janine Jambu. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. («Ah !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Le mouvement des chômeurs, engagé depuis plus d'un mois, exprime de plus en plus fort une légitime exigence de dignité et de reconnaissance sociale.

La société tout entière est aujourd'hui fragilisée par le chômage et la précarité de masse. Elle soutient très majoritairement la lutte et les revendications des chômeurs.

Faire reculer durablement le chômage est la volonté que vous venez de réaffirmer, monsieur le Premier ministre. Cela appelle la création de centaines de milliers d'emplois par la réduction de la durée légale du travail, par des réformes de structure favorisant une autre utilisation de l'argent dans l'entreprise et à tous les niveaux de la société.

Alors que le CNPF et toutes les droites confondues s'opposent avec arrogance à l'idée même de la réduction du temps de travail et à toute augmentation, pourtant nécessaire du SMIC et des minima sociaux, le Gouvernement, monsieur le Premier ministre, ne devrait-il pas, plus fortement encore, prendre appui sur le mouvement social en cours ?

Les dispositions significatives déjà adoptées, que vous venez de rappeler, et qui sont d'ailleurs amplifiées, peuvent, à mon sens, être encore sensiblement améliorées, d'abord en relevant de manière significative les minima sociaux.

A ce sujet, monsieur le Premier ministre, votre réponse exprime bien une volonté positive. Mais elle ne nous paraît pas explorer l'ensemble des possibilités pour y parvenir.

Un collectif budgétaire pourrait être examiné et adopté rapidement par notre assemblée. Il est possible, sans attendre la réforme fiscale, de solliciter les grandes fortunes et les hauts revenus. (Murmures sur les bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) et de mettre à contribution, par un emprunt obligatoire, les institutions financières et tous ceux qui s'enrichissent de l'endettement de l'Etat.

Monsieur le Premier ministre, entendez-vous explorer ces voies nouvelles et décisives ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. («Ah !» sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Madame la députée, effectivement, je suis ministre de la solidarité et, sur ce sujet, il est important de parler de solidarité.

Aujourd'hui, 3,3 millions de personnes touchent des minima sociaux. Nous savons tous - M. le Premier ministre l'a rappelé - que, pour beaucoup d'entre eux, du moins ceux qui sont en âge - certains perçoivent le minimum vieillesse - en ont la capacité - d'autres sont des handicapés - de travailler, la priorité des priorités, c'est l'emploi. Personne, dans ce pays, ne souhaite être assisté; personne ne souhaite rester sur le bord de la route. Tout le monde veut retrouver la dignité et l'utilité sociale que procurent le travail et l'emploi.

Le Premier ministre l'a rappelé tout à l'heure, et vous l'avez dit aussi, toute la détermination du Gouvernement

va vers cet objectif: l'emploi. D'où sa volonté de favoriser la croissance en relançant la consommation, de développer les emplois, notamment ceux de demain, dans de nouvelles activités, sur de nouvelles technologies, et les emplois dans les petites et moyennes entreprises, et de mieux partager le travail - avec la réduction du temps de travail dont nous allons parler dans quelques jours.

Mais il est exact que se posent aujourd'hui des problèmes d'urgence sociale. Sur les antennes qui ont été mises en place, département par département, avec le milliard que l'Etat a apporté, à l'initiative du Premier ministre, nous avons aujourd'hui un premier bilan. Elles ont d'ores et déjà permis de recevoir 40 000 dossiers. Plusieurs milliers de personnes ont déjà reçu une aide.

Mais ce qui est important pour la gauche, c'est que, demain, l'urgence sociale devienne marginale, parce que nous aurons su prévenir les exclusions en donnant un emploi à tous ceux qui peuvent en exercer un.

Certains ne peuvent pas attendre et c'est la raison d'être de la loi de prévention contre les exclusions. Car si les minima sociaux posent problème, c'est parce que, dans notre pays, beaucoup, avec ces minima, ne peuvent pas se soigner. Or, nous allons permettre un véritable accès aux soins. C'est aussi parce que, avec l'aide au logement, beaucoup ne peuvent payer leur logement que nous allons instaurer une véritable aide au logement, individualisée, qui permettra de résoudre ce problème. Et, c'est parce que beaucoup ne peuvent avoir accès ni à l'éducation, ni à la culture, ni même simplement à la cantine scolaire, que nous mettons en place, en prévenant les exclusions, l'ensemble des éléments qui doivent éviter l'urgence et l'assistance.

Je terminerai en disant que nous souhaitons construire une société qui donne à chacun les moyens de prendre sa vie en main, qui lui redonne de vrais droits - des droits effectifs et non théoriques - et non pas une assistance qui n'est finalement que le chèque qu'une société lance à bon compte à ceux qu'elle n'arrive pas à réintégrer. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical Citoyen et Vert.)

M. Arnaud Lepercq. Qu'est-ce que vous avez fait ?

M. Pierre Lellouche. Les communistes n'applaudissent pas !

Données clés

Auteur : [Mme Janine Jambu](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 319

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 1998, page 416

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 janvier 1998